

PROCES-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 octobre 2024 à 19h

L'an **DEUX MIL VINGT-QUATRE**, le **SEPT OCTOBRE** à **19 heures 00 minutes**, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville d'AOUSTE SUR SYE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Denis BENOIT, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/10/2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **23**

Nombre de membres présents : **15**

Nombre de membres qui ont pris part au vote : **19**

Secrétaire de séance : Mme Sylvie AUDINOT

Présents : M. BENOIT Denis, Mme PIEYRE Marie-Josèphe, M. JEGOU Laurent, Mme AUDINOT Sylvie, M. MERIEAU Thierry, M. BARNIER Éric, Mme BEUCREUX-DERVIN Brigitte, Mme BODIN-CASALIS Rodène, Mme CAUMETTE Sylvie, M. CHAZALETTE Vincent, M. FAURE Laurent, M. HUYGHE Philippe, Mme MERIEAU Catherine, M. Fabien SYLVAIN, M. TRON Frédéric.

Absents excusés : Mme GIRARD Monique, M. CHOUPAS Sébastien, M. CHENIER David, Mme DEGALLAIX-GIRAUD Sylviane, Mme DE MEYER Justine, Mme ETROY Muriel, Mme FURNON Sandrine, M. MARLHENS Denis.

Absents : Néant

Pouvoirs : Mme GIRARD Monique donne pouvoir à Marie-Josèphe PIEYRE, M. CHOUPAS Sébastien donne pouvoir à Rodène BODIN-CASALIS, Mme DEGALLAIX-GIRAUD Sylviane donne pouvoir à Catherine MERIEAU, M. MARLHENS Denis donne pouvoir à Thierry MERIEAU.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 septembre 2024, transmis à l'ensemble des membres, est approuvé à l'unanimité.

La prochaine permanence des élus se tiendra le **samedi 26 octobre 2024** de 10h à 12h en présence de Rodène BODIN-CASALIS et Sylvie CAUMETTE.

La prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra le lundi 04 novembre 2024 à 19h dans la salle du conseil, la désignation du secrétaire de séance sera décidée lors de cette séance.

Infos diverses

1. Evènements passés :

- Forum des associations et activités de la MJC pour l'année 2024-2025 le samedi 07 septembre de 9h30 à 13h à la MJC-Centre Social Nini Chaize
- Conseil syndical du SMPAS le lundi 09 septembre à 18h au CRA à Piégros-La-Clastre
- Conseil syndical Drôme Gervanne le lundi 09 septembre à 17h au CRA à Piégros-La-Clastre
- Fête du Centre-bourg le samedi 14 septembre à partir de 18h avec cinéma en plein air à 21h, diffusion du film « Le Grand Bain », à la Salle des fêtes
- Exposition itinérante « L'été de la libération » pour les 80 ans de la libération du 16 au 30 septembre aux heures d'ouverture de la médiathèque

- Atelier « Végétaliser votre collectivité en diminuant vos consommations en eau » organisé et financé par le SMRD les mardi 17 et mercredi 18 septembre à la salle des fêtes (*pour les agents techniques et élus référents*) Un kit économie d'eau est disponible à la CCCPS pour les particuliers
- Journées du patrimoine les 21 et 22 septembre
- Formation gratuite « Forêt et changement climatique : comprendre et agir en tant qu' élu local » le mardi 24 septembre 2024 de 14h à 17h organisée par les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes et le soutien des départements de l'Ardèche et de la Drôme, à Tournon sur Rhône, 33 Chemin Imbert, Salle Modul'R (*Documents adressés par mail le 13/09/2024*)
- Nuit des étoiles « La Pléiade » le vendredi 04 octobre à partir de 20h à la salle des fêtes organisée par la commission culture

2. Evènements à venir :

- Goûter-spectacle des enfants le **mardi 15 octobre de 16h30 à 18h30** à la salle des fêtes organisé par la commission « Vie associative-Fêtes-Culture »
- Conseil d'école maternelle le **jeudi 17 octobre à 17h30** (*Laurent JEGOU*)
- Conseil d'école élémentaire le **mardi 12 novembre à 18h** (*Laurent JEGOU*)

3. Commissions à venir :

- « Sécurité » : le **mardi 08 octobre à 17h** dans la salle du conseil municipal
- « Transition-Energie » : le **mardi 08 octobre à 18h30** en visio dans le bureau des adjoints (Projet Enercoop et autoconsommation collective)
- « Chorale » : les **lundis 14 et 28 octobre à 18h30** à l'annexe de la salle des fêtes et dans la salle du conseil municipal
- « Transition-Biodiversité » : le **mardi 15 octobre à 18h30** en mairie
- « Médecins » : le **mardi 15 octobre à 18h dans la salle du conseil municipal**
- « COPIL PCS » : le **mercredi 16 octobre à 9h30** en mairie
- « Travaux » : le **jeudi 17 octobre à 17h30** dans la salle des mariages
- « CCAS » : le **vendredi 18 octobre à 18h** dans la salle du conseil municipal
- « Sport » : le **mardi 22 octobre à 18h** dans la salle des mariages
- « Centre-bourg » : le **mardi 29 octobre à 17h** dans la salle du conseil municipal
- « Transition-Mobilités » : le **mardi 29 octobre à 18h30** en mairie
- « Vie associative – Fêtes – Culture » : le **jeudi 07 novembre à 18h30** dans la salle du conseil municipal

Il est immédiatement passé à l'examen de l'ordre du jour

1. Affaires foncières : Examen de DIA

Il est rappelé que, par délibération en date du 09 Janvier 2017, le droit de préemption urbain renforcé (D.P.U.) s'applique sur la totalité des zones U et des zones d'urbanisation future AU, du P.L.U. approuvé le 8 novembre 2016.

Il est présenté alors une D.I.A, concernant le(s) tènement(s) immobilier(s) suivant(s) :

* section AD numéro 180 et 184, deux biens bâtis situés 3 Rue des Droits de l'Homme, implanté sur deux parcelles de surfaces respectives de 19 et 182 m², appartenant à Monsieur BECKER Luc, formulée par l'étude de Maître Julien GRANDVALLET, notaire à Beauvallon,

* section AD numéro 247, un bien bâti situé 1 Grande Rue, implanté sur une surface de 123 m², appartenant à Messieurs Michel BRUSTOLIN, Jean-Michel BRUSTOLIN, Mme Muriel BRUSTOLIN, M. François BRUSTOLIN, Mme Estelle BRUSTOLIN et M. Stéphane BRUSTOLIN, formulée par l'étude de Maître Stéphane ESTOUR, notaire à Crest,

* section AD numéro 93, un bien bâti situé Rue des Enfers, implanté sur une surface de 64 m², appartenant à Mme Laurence FLORQUIN, formulée par l'étude de Maître Gilles DOREE, notaire à Crest,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ, DECIDE de ne pas user de son droit de préemption sur ce(s) bien(s), ET DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer ou en cas d'absence, ou de tout autre empêchement, un adjoint, un conseiller délégué, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2. Opération façade du Centre-bourg : Subvention

Vu la délibération n° 2023_05_01 du 02/05/2023 relative à la mise en place d'un dispositif d'embellissement des façades en centre-bourg et la validation d'un règlement de subvention et d'accompagnement,

Avec le concours du CAUE de la Drôme, une opération d'aide à la rénovation des façades d'Aouste-sur-Sye a été mise en place en juillet 2023. Une réunion publique a eu lieu le 5 juillet 2023, afin de présenter le dispositif. Depuis, une dizaine de dossier sont à l'étude.

Monsieur Serge BORDY prévoit de rénover la façade du bien bâti cadastré section AD numéro 921, situé au 1 Rue du Matelassier, 26400 Aouste-sur-Sye. Pour cela, il a été accompagné par l'architecte conseil afin de convenir des travaux à réaliser, avec un cahier des charges et un visuel à respecter. Les travaux sont éligibles au dispositif façade. Cette adresse est également dans le périmètre majoré de l'opération façade.

L'architecte conseil a pu accompagner M. BORDY dans la validation du visuel qui a servi de base à la déclaration préalable déposée récemment en mairie.

La surface de la façade est de 70 m², subventionnée à hauteur de 30 €/m² (soit 2100 € d'aide) + 8€/ml de chenaux en zinc (6,5 ml, soit 52€ de subvention). Selon le règlement, étant localisée dans le périmètre majoré, la subvention portera donc sur un montant de 2.152,00 €.

Vu l'accord d'une autorisation d'urbanisme sous la référence DP n° 026.011.24.D0021 en date du 04/06/2024,

Il est proposé au conseil municipal de valider la subvention à M. Serge BORDY, en appliquant le barème du règlement du nouveau dispositif façade en cours, soit en accordant une aide de 2 152 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le versement d'une aide de 2.152,00 € (Deux mille cent cinquante-deux euros) à M. Serge BORDY pour la façade du bien bâti cadastré section AD numéro 921, situé au 1 Rue du Matelassier, à Aouste-sur-Sye,

ET DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer ou en cas d'absence, ou de tout autre empêchement, un adjoint, un conseiller délégué, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2024 au chap. 204 Subvention d'équipements aux personnes de droit privé – article 20422 Bâtiments et installations.

3. Elaboration de l'Atlas de Biodiversité Communale : Appel à projet 2024 de l'Office Français de Biodiversité

Un Atlas de la biodiversité communale (ABC) est une démarche qui permet à une commune, ou une « structure intercommunale », de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel. Chaque année, l'Office français de la biodiversité soutient de nombreux projets d'ABC.

Un Atlas de la biodiversité communale est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises, ...) en

faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire.

Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est donc un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Afin de répondre aux objectifs visés, l'atlas de la biodiversité communale donne lieu à la production de trois types de rendus :

- la réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats,
- la production de cartographie d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire,
- la production de publications, rapports ou annexes relatives à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent.

Ces productions doivent être livrées et rendues publiques.

La mise en œuvre d'un ABC s'appuie sur trois axes essentiels :

- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- Mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune ou d'un groupe de communes et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- Faciliter la prise en compte de la biodiversité et aider à la prise de décisions lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.

VU l'appel à projets "Atlas de la biodiversité communale" lancé en juillet 2020 par l'Office Français de la Biodiversité ;

VU la délibération n° 2023_03_03 en date du 06 mars 2023 validant l'engagement de la commune dans l'élaboration d'un Atlas Biodiversité Communale pour l'année 2023 ;

VU la délibération n° 2024_02_07 en date du 05 février 2024 validant l'engagement de la commune dans l'élaboration d'un Atlas Biodiversité Communale pour l'année 2024 ;

VU le rapport de présentation de la commission « Transition » ;

Considérant l'engagement de la collectivité dans la protection du patrimoine naturel et urbain ;

Considérant que la prise en compte des enjeux de la mise en valeur de la biodiversité par tous constitue une nécessité et contribue à l'amélioration du cadre de vie des administrés et usagers du territoire de Aouste-sur-Sye et à l'attractivité du territoire ;

Considérant que la commune souhaite s'inscrire activement dans la dynamique des Territoire Engagés pour la Nature (TEN) ;

Considérant l'opportunité pour la commune de bénéficier d'un soutien financier de l'agence Française de la Biodiversité, dans le cadre de son appel à projet plafonné à 80% (65,83 % par l'OFB et 17 % par le Département), si la candidature de la commune est retenue. La subvention du Conseil Départemental a déjà été notifiée le 24 juin 2024 à hauteur de 10 000 €.

Considérant que le budget global de l'opération d'un montant de 58 530 € HT peut être financée par l'OFB à hauteur de 38 530 € ;

Aussi afin de mieux connaître le patrimoine naturel de la commune et de valoriser la biodiversité, il est proposé à l'Assemblée de valider l'engagement de la commune dans l'élaboration d'un Atlas de Biodiversité communale et ainsi d'approuver sa candidature au dispositif « Appel à projet de l'Atlas de la Biodiversité Communal ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 6 voix POUR, 4 voix CONTRE, et 9 ABSTENTIONS, décide :

DE VALIDER l'engagement de la commune dans l'élaboration d'un Atlas de Biodiversité Communale ;

D'APPROUVER la candidature de la commune au dispositif « Appel à projet de l'Atlas de la Biodiversité Communale 2024 » ;

DE VALIDER le budget global de l'opération pour un montant de 58 530 € ;

Conformément au plan de financement prévisionnel ci-après :

Collectivité	Participation	Montant
Commune d'Aouste-sur-Sye	17 %	10 000 €
Conseil Départemental Drôme	17 %	10 000 €
Office Français de la Biodiversité	66 %	38 530 €
TOTAL	100 %	58 530 €

**D'AUTORISER le maire à solliciter une subvention auprès de l'office français de la Biodiversité ;
ET DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer ou en cas d'absence, ou de tout autre empêchement, un adjoint, un conseiller délégué, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

4. Syndicat Intercommunal des Eaux SMPAS : Modifications statutaires

Le conseil syndical du SMPAS s'est prononcé sur la modification statutaire et l'extension du périmètre du SMPAS aux communes d'Aubenasson, Chatel-Arnaud, La Chaudière, Eygluy-Escoulin, Espenel, Saint-Sauveur-en-Diois et Suze lors de sa séance du 23 septembre dernier.

Les communes de Aubenasson, Chatel-Arnaud, La Chaudière, Eygluy-Escoulin, Espenel, Saint-Sauveur-en-Diois et Suze souhaitent adhérer au SMPAS.

Cette nouvelle adhésion entraîne la modification des statuts actuels du SMPAS, et le périmètre du Syndicat Intercommunal des Eaux SMPAS qui en conséquence comprend les communes de Mirabel et Blacons, Piégros la Clastre, Aouste-sur-Sye, Saillans, Montclar sur Gervanne, Cobonne et Gigors et Lozeron, Aubenasson, Chatel-Arnaud, La Chaudière, Eygluy-Escoulin, Espenel, Saint-Sauveur-en-Diois et Suze.

Considérant que, conformément à l'article L 5211-18 et 20 du CGCT, le Syndicat Intercommunal des Eaux SMPAS va consulter les communes membres du Syndicat Intercommunal des Eaux SMPAS qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ces adhésions,

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'adhésion des communes de Aubenasson, Chatel-Arnaud, La Chaudière, Eygluy-Escoulin, Espenel, Saint-Sauveur-en-Diois et Suze, les modifications statutaires et la nomination des délégués titulaires et suppléants telles que présentées par le SMPAS Syndicat Intercommunal des Eaux.

Le vote intervient en trois phases distinctes.

Le PREMIER vote porte sur l'adhésion des communes au SMPAS :

A L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal valide l'adhésion des communes de d'Aubenasson, Chatel-Arnaud, La Chaudière, Eygluy-Escoulin, Espenel, Saint-Sauveur-en-Diois et Suze au Syndicat Intercommunal des Eaux SMPAS,

Le SECOND vote porte sur la modification statutaire sur la nomination de 2 délégués titulaires par commune membres et 2 délégués suppléants :

Par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, le Conseil municipal valide la nomination de 2 délégués titulaires par commune membres et 2 délégués suppléants,

Le TROISIÈME et dernier vote porte sur la désignation des délégués titulaires et suppléants :

Par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, le Conseil municipal valide les nominations suivantes :

Délégués titulaires : Messieurs Fabien SYLVAIN et Frédéric TRON

Délégués suppléants : Messieurs Denis BENOIT et Denis MARLHENS

ET DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer ou en cas d'absence, ou de tout autre empêchement, un adjoint, un conseiller délégué, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. Infos et questions diverses

- **Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Vallée de la Drôme Aval** (*Denis BENOIT*)
Transmission du rapport et des conclusions de la commission d'enquête publique mis à la disposition du public pendant une période d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique (disponible à l'accueil de la mairie). (*Documents adressés via un lien avec la note de synthèse de la présente séance*)
- **Retour sur la formation « Les obligations légales de débroussaillage »** (*Rodène BODIN-CASALIS*)
Compte-rendu de Rodène BODENE-CASALIS *joint en annexe du présent procès-verbal de séance.*
- **Dernier Conseil d'Administration de l'association Biovallée** (*Rodène BODIN-CASALIS*)
Rodène BODIN-CASALIS fait un bref retour sur le dernier Conseil d'Administration de l'association Biovallée
- **Travaux sur la RD93 Route de Blacons** (*Thierry MERIEAU*)
Thierry MERIEAU informe que le dos d'âne initialement demandé dans le cadre des travaux sur la RD93 Route de Blacons réalisé et pris en charge financièrement par le Département de la Drôme a été remplacé par un plateau traversant et nécessite encore quelques améliorations.
- **Appel à projet dans l'ancienne école Saint Christophe** (*Denis BENOIT*)
Denis BENOIT informe que, suite au lancement de l'appel à projet pour un devenir à l'ancienne école Saint-Christophe, 2 candidatures de préprojets ont été réceptionnées :
La première concerne un projet autour de l'accueil de jeunes, porté par l'association Ca m'Résille. Il est composé :
 - Aux étages, de 6 logements locatifs à destination de publics de jeunes actifs
 - Au RDC, un projet mixte, avec espace associatif et restaurationLa seconde est un projet porté par une équipe montée en SCI, dont un architecte, il comprend :
 - Un volet d'habitats groupés aux étages (3 logements)
 - Un projet de bouquinerie au RDC (animation et vente autour du livre).Les deux candidats retenus ont jusqu'au 30 novembre 2024 pour détailler leurs propositions qui seront analysées en détail et proposée au choix d'un jury (type CAO), en décembre.
- **Dernier conseil communautaire de la CCCPS** (*Denis BENOIT*)
Denis BENOIT fait remarquer que lors du dernier conseil communautaire, les décisions ont été votées à l'unanimité des membres présents.

- Clôture de la séance à 20h50 -